

BUREAU FEDERAL DU 4 MAI 2006 A LA FFR

Présents : MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean Claude BAQUE, Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Jacques LAURANS, Guy PIERA, Christian DULLIN, Lydie BONNET, Guy MOLVEAU, Claude DOURTHE, Daniel FALQUE, Jo MASO, Bernard GODET, Jean Louis BARTHES, Jean Luc DRUAIS, Jean Claude SKRELA.

Excusés : MM. Jean DUNYACH, Michel PALMIE, Serge BLANCO, Jean Louis BOUJON

Assistent : MM. Claude ATCHER, Paul de KEERLE, Olivier KERAUDREN,

Le Président LAPASSET ouvre la séance à 15 heures 04

* * *
 * *
 *

I – COMMUNICATION DU PRESIDENT :

1 - Inauguration du Train du Rugby :

Le train du Rugby vient de faire l'objet d'une inauguration en Gare Saint Lazare devant de nombreuses personnalités.

L'ensemble de ces personnes est unanime quant à l'intérêt et la qualité de cette opération de promotion du Rugby.

Au nom du Bureau Fédéral, Le Président LAPASSET remercie Alain DOUCET et toute son équipe pour l'excellent travail réalisé.

Cependant, dans la mesure où cette opération a pour objet de promouvoir l'ensemble du rugby hexagonal et que le rugby professionnel y est largement présenté, l'ensemble des membres du Bureau Fédéral regrette la faible participation de la LNR au financement de cette action majeure.

René HOURQUET se propose d'intervenir à nouveau auprès de la LNR en lui adressant un courrier en ce sens.

L'inauguration officielle interviendra le 9 mai 2006 au Havre pour le départ de la première étape du parcours du Train du Rugby.

2 - Fédération Argentine de Rugby (U.A.R.):

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral d'une déclaration du Secrétaire Général de la Fédération Argentine de Rugby remettant en cause le système de formation instauré au niveau du Rugby Français, notamment au C.N.R. (Pôle France).

De telles déclarations de la part d'un responsable d'une fédération étrangère et de surcroît de la Fédération Argentine de Rugby qui a toujours bénéficié de l'aide et du soutien de la FFR, ne sont pas acceptables.

A ce jour, et malgré de nombreuses sollicitations, le Président LAPASSET n'a fait aucune déclaration publique sur cette affaire mais a établi des contacts avec les représentants de l'U.A.R.

Le Bureau Fédéral décide, suite à ces déclarations et dans l'attente d'excuses ou d'un démenti officiel de la Fédération Argentine de Rugby, de suspendre tout dossier en cours de discussion avec l'U.A.R. La tournée des Moins de 17 ans en Argentine est donc, pour l'heure, suspendue.

3 - Finale du Championnat de France 2007 :

Le Président LAPASSET informe le Bureau Fédéral que Jean Pierre-ESCALETTE, Président de la Fédération Française de Football a accepté de déplacer la date de la finale de la Coupe de France. La finale du Championnat de France 2006/2007 du TOP 14 est donc confirmée le 9 juin 2007.

4 – Consortium Stade de France

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral que Pascal SIMONNIN va quitter prochainement ses fonctions de Directeur Général du Consortium Stade de France.

II – COUPE DU MONDE 2007

1 - Centre International des Médias :

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral que Syd MILLAR, Président de l'IRB, souhaite avoir des précisions concernant l'implantation du centre international des médias prévue durant la Coupe du Monde. Il est précisé que le Ministre des Affaires Etrangères, Philippe DOUSTE BLAZY, est favorable à ce que cette structure soit installée au centre international des congrès, avenue KLEBER à PARIS.

2 – Actions de promotions engagées par la FFR :

Le Président LAPASSET indique que Syd MILLAR et les autres représentants de l'IRB, présents lors de l'inauguration du Train du Rugby qui a eu lieu ce jour, ont été particulièrement satisfaits de la promotion du rugby réalisée par la FFR dans le cadre de cette opération.

3 - Comités locaux de coordination :

Le Conseil d'Administration du GIP a décidé que tous les projets de promotion organisés autour de la Coupe du Monde par les villes ou les comités devront être présentés au Comité local de coordination du site concerné afin de veiller :

- au respect du HUA,
- à l'information des services de l'Etat concernant notamment les questions de sécurité.

Un courrier en ce sens a été adressé au « club des villes ». Un courrier de même nature sera également adressé aux comités territoriaux.

2 - Billetterie :

Claude ATCHER indique aux membres du Bureau Fédéral que le dispositif de retour des billets mis en place entre le GIP et l'IRB fonctionne correctement et régulièrement. Les taux de vente sont extrêmement satisfaisants.

JC BAQUE souhaite qu'il lui soit indiqué comment on peut donner suite à l'acquisition des places nécessaires pour les opérations de promotion, de développement et d'accompagnement qui doivent être réalisées (scola rugby....) pour un total de plus de 14 000 places.

III – AFFAIRES INTERNATIONALES :

Jacques LAURANS donne aux membres du Bureau Fédéral les informations suivantes :

1 – Tournoi des Six Nations 2007 :

Le calendrier officiel du Tournoi des Six Nations 2007 a été publié le 28 avril 2006. Il sera transmis à la LNR pour information.

2 – Tournoi des 5 Nations des Iles Pacifiques :

Un Tournoi des 5 Nations des îles pacifiques a été mis en place. Le premier match est fixé au 3 juin prochain.

Cette nouvelle épreuve pose certaines difficultés pour la libération des joueurs qui évoluent dans le championnat français.

3 – Tournoi international à 7 de SINGAPOUR :

Jacques LAURANS informe les membres du Bureau Fédéral qu'un joueur de l'Equipe de France a fait l'objet d'une citation lors du Tournoi à 7 de SINGAPOUR. Or, il apparaît que cette citation est intervenue dans des conditions non conformes au règlement et qui ont mis en difficulté l'Equipe de France qui devait se préparer pour son prochain match.

La FFR a pu faire part de son mécontentement sur ce dossier. Le nécessaire sera fait par l'IRB pour qu'une telle situation ne se reproduise pas à l'avenir.

4 – Fédération Galloise de Rugby (WRU)

Le Pays de Galles connaît actuellement d'importantes difficultés dans son fonctionnement interne.

Du fait de ces difficultés, la FFR n'a toujours pas de réponse du Pays de Galles concernant l'horaire du match de préparation prévu avec celui-ci à l'été 2007.

G. JENKINS vient d'être désigné comme entraîneur de l'équipe nationale.

5 - Catégorie des Moins de 21 ans :

L'Ecosse a informé la FFR de son retrait de toutes compétitions internationales au niveau des moins de 21 ans, sauf du championnat du monde.

La S.R.U. conditionne son retour dans le Tournoi des six Nations à la modification de la catégorie d'âge par l'IRB.

6 - Championnat du Monde des Moins de 21 ans

L'IRB a décidé de maintenir le championnat du monde des Moins de 21 ans pour 2008.

Une réunion sera organisée le 10 mai à la FFR pour discuter du HUA relatif à l'organisation du prochain championnat du monde des Moins de 21 ans en Auvergne (juin 2006).

IV - AFFAIRES FINANCIERES :

1 - Rencontre de préparation pour la Coupe du Monde 2007 :

Après discussion, il est décidé par le Bureau Fédéral que la rencontre de préparation de la Coupe du Monde 2007 contre l'Angleterre devant être organisée au mois d'août en France, aura lieu au Stade Vélodrome de Marseille.

Cette décision pourra faire l'objet d'une confirmation lors du prochain Bureau Fédéral après qu'une réponse formelle quant aux engagements attendus soit donnée par les Collectivités publiques lyonnaises. En fait, celles-ci devront s'engager financièrement pour démontrer qu'un tel match organisé à Lyon pourrait avoir une rentabilité identique à celle attendue à Marseille.

2 – Préparation du Budget prévisionnel :

René HOURQUET remet aux membres du Bureau Fédéral un document de synthèse reprenant le premier jet de la préparation budgétaire pluri annuelle.

Il rappelle que le budget prévisionnel doit être définitivement prêt pour approbation du bureau Fédéral le 26 mai 2006. Il sera ensuite soumis au Comité Directeur du 9 juin 2006 avant l'envoi aux clubs en vue de l'Assemblée Générale du 1^{er} juillet 2006 à Arcachon.

René HOURQUET présente aux membres du Bureau les principales observations concernant les documents préparatoires au budget prévisionnel.

Il est indispensable que les différents responsables de secteur fournissent à la trésorerie fédérale des éléments précis tant au niveau des recettes qu'au niveau des dépenses, concernant leur programmation budgétaire sur les exercices à venir.

Il est donc demandé aux responsables de secteur de prendre contact au plus tôt avec Paul de KEERLE et Guran KERVEDEC afin de pouvoir finaliser dans les meilleurs délais le projet de budget qui sera soumis à validation.

Il reste 15 jours pour finaliser ce document, tout devant être achevé pour le lundi 22 mai au plus tard.

3 - Subventions diverses :

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- | | |
|--|--------------|
| • Comité du Languedoc (organisation du Tournoi à 7 de LUNEL) | 7 500 euros |
| • Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux (organisation d'un Tournoi) | 2 000 euros |
| • Rugby Partage de Benac Le Marquisat | 1 000 euros |
| • RC CHOLET (Match annulé à Joué les Tours) | 1 600 euros |
| • UNAR | 15 000 euros |

3 - Exonérations de licences :

Dns la mesure où toute personne exerçant une fonction officielle doit être titulaire d'une licence en cours de validité, le principe s'inscrivant dans une nécessaire solidarité entre les différents membres, intervenants de la FFR, il sera demandé pour l'avenir à ceux-ci d'acquitter le montant de leur licence ou de quitter leurs fonctions.

4 – Coupe du Monde - Hospitalités :

René HOURQUET informe les membres du Bureau Fédéral qu'une première réunion a eu lieu sur ce thème avec le GIP et les Comités. Deux autres doivent être organisées prochainement. 10 ME doivent être mobilisés avant mai 2007.

Il rappelle également les conditions de paiement des hospitalités et des modalités convenues avec les comités.

Il indique qu'un projet de document contractuel à signer entre la FFR et les comités, est en cours de rédaction par la CFDPE. Il sera in fine validé par le cabinet Francis Lefebvre puis par le Comité Directeur. En tout état de cause, il appartiendra à chaque Comité de respecter scrupuleusement les règles en vigueur concernant la diffusion des packages hospitalités qu'il aura acquis. Tout contentieux sera assumé directement et personnellement par le comité concerné.

5 – Sté Digivision c/ Comité de Côte d'Argent :

René HOURQUET informe les membres du Bureau Fédéral de la lettre adressée au Président du Comité de Côte d'Argent concernant le contentieux en cours entre cette société et le Comité de Côte d'Argent de Rugby.

Il est décidé par le Bureau Fédéral que les éléments du dossier en la possession de la FFR seront transmis au Comité Cote d'Argent, à charge pour ce dernier d'y donner les suites qu'il jugera utiles.

6 – Indemnité de formation :

A l'occasion de la mutation de Vassili BOST du CA PERIGUEUX au RC MONTPELLIER, il a été constaté un vide réglementaire concernant l'indemnisation des clubs professionnels ayant un centre de formation et ayant été relégué ou rétrogradé en division fédérale.

Aussi, et dans un souci d'équité, le Bureau fédéral décide d'accorder au CA PERIGUEUX l'indemnité de formation de 9 000 € que ce club aurait dû percevoir en application des indemnités fédérales pour la mutation de ce joueur.

JC SKRELA informe les membres du Bureau Fédéral qu'il va engager une réflexion visant à la mise en place d'indemnités de formation en faveur de la FFR pour les joueurs ayant intégré un pôle espoirs.

7 – Prêt exceptionnel :

Sur proposition du Trésorier Général, et les conditions fixées par le Titre 6 étant réalisée, le Bureau Fédéral décide de confirmer le versement du montant du prêt suivant déjà accordé :

- RC GIMONT 45 000 Euros.

8 - Billetterie pour la finale du TOP 14

René HOURQUET informe les membres du Bureau Fédéral que faute de places disponibles dans les catégories correspondantes, il n'y aura pas d'invitations pour les écoles de rugby pour la finale du TOP

14. Afin de permettre aux écoles de Rugby et aux jeunes de pouvoir assister à cette rencontre, il est donc décidé d'exonérer les places au tarif de 10 euros affectée aux comités.

Ces derniers auront la charge de diffuser ces places gratuites pour répondre aux diverses demandes faites.

9 - Mises en concurrence

René HOURQUET informe les membres du Bureau Fédéral de la clôture, depuis le 4 mai à 12 heures, du délai de réception des offres pour les mises en concurrence VOYAGISTE et INFORMATIQUE.

Les dossiers présentés seront examinés par les Commissions ad hoc avant proposition au Comité Directeur qui procédera au choix des prestataires retenus pour chacun de ces dossiers.

10 - Billetterie Coupe du Monde 2007

René HOURQUET remet en séance aux membres du Bureau Fédéral un bon de commande leur permettant de procéder à leur réservation de places payantes en packs et à l'unité pour les différents matches de la Coupe du Monde de Rugby. Les demandes doivent être formulées le 5 mai au plus tard pour transmission au GIP par la FFR qui globalisera la commande.

V - AFFAIRES SPORTIVES :

1 – Compétition Espoirs :

Le Bureau Fédéral approuve l'organisation de la Compétition Espoirs pour la saison 2006/2007 telle que proposée par la Commission Mixte FFR/LNR.

2 - Pôle Espoirs de Tours :

La première candidature ayant été refusée, JC SKRELA informe les membres du Bureau Fédéral qu'il est actuellement à la recherche d'un autre candidat pour pourvoir au poste de professeur en charge de ce pôle.

3 - Fondation A. FERRASSE :

Au nom du Bureau Fédéral, le Président LAPASSET remercie la BFM qui vient de faire parvenir un don d'un montant de 10 000 € en faveur de la Fondation Albert FERRASSE.

4 - Pôle Espoirs Féminin :

Jean Claude SKRELA présente un point du fonctionnement des pôles espoirs féminins. Trois pôles de ce type fonctionnent à ce jour. Il indique qu'il serait souhaitable de pouvoir y intégrer, comme dans les pôles masculins, des arbitres stagiaires.

5 - Coupe du Monde des Moins de 19 ans :

Jacques LAURANS informe les membres du Bureau Fédéral de deux procédures disciplinaires engagées à l'encontre de joueurs de l'Equipe de France suite à des faits commis lors de cette compétition. Un joueur a été suspendu trois mois ; un second fait l'objet d'une suspension de 6 semaines.

La Commission fédérale compétente a été saisie de ces dossiers et a confirmé les décisions prises qui sont donc applicables dans les compétitions nationales.

Il est rappelé que la durée de l'intersaison qui ne compte pas pour purger une sanction et celle fixée par la FFR.

6 - Diffusion des ralentis lors des rencontres:

A la demande du Président LAPASSET, une commission mixte sera organisée sous la responsabilité de Bernard GODET sur le sujet de la diffusion des ralentis sur les écrans géants pendant les rencontres. Cette commission mixte est chargée de faire des propositions au comité directeur de la FFR.

Cette réunion devra être organisée après la finale dans la perspective des matches de novembre.

C. ATCHER indique que pour la Coupe du Monde, une commission spécifique va être mise en place pour définir les actions de jeu pouvant faire l'objet d'un ralenti.

VI – AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

1 - Emplois aidés :

Une réunion avec le Ministère a récemment été organisée concernant ce dossier. Le contingent initialement prévu a été réduit d'environ 60 postes. Les fiches de poste ont été réalisées par la FFR.

A ce jour, le ministère n'a formulé aucune garantie écrite concernant la prise en charge des salaires et montants des charges correspondantes. Dès qu'une réponse aura été donnée, les postes pour le GIP et pour les CLC pourront être pourvus.

Le système est actuellement dans l'attente d'une validation du ministère.

Les demandes seront centralisées par G. CHEVRIER.

2 – Affiliations :

Les membres du Bureau Fédéral approuvent à l'unanimité le tableau des demandes d'affiliation présenté (document joint).

3 - Requalification :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de ses membres de prononcer à compter de ce jour les requalifications suivantes :

- RODRIGUEZ Marc US CAUSSADAISE - Comité MIDI PYRENEES
- DESCHAMPS Alex RC GUERET - Comité LIMOUSIN

4 – Discipline :

Le Bureau Fédéral charge Alain DOUCET de demander aux présidents des Comités d'être particulièrement vigilants concernant le comportement des joueurs, dirigeants et du public durant les phases finales.

5 - WILLIAM WEBB ELLIS :

La FFR va procéder à la réfection de la tombe de William WEBB ELLIS. L'IRB participera au financement de cette opération.

6 – Effectifs :

Alain DOUCET informe les membres du Bureau Fédéral que les effectifs sont à ce jour en progression de 4.67% par rapport au 30 juin de la saison précédente. Il est à noter que toutes les catégories sont en progression.

7 - Touch Rugby :

Alain DOUCET informe les membres du Bureau Fédéral des discussions engagées avec les représentants de l'Association TOUCH RUGBY France pour intégrer la discipline dans la FFR. Une réflexion plus large est engagée en interne pour permettre le développement et la gestion de nouvelles formes de pratiques et la comptabilisation des pratiquants du rugby sous toutes ses formes. Le Président LAPASSET souligne l'intérêt des démarches et réflexions engagées. Il estime qu'il s'agit d'une priorité pour le développement du Rugby et de la FFR.

8 – Conférence médicale de l'IRB :

La FFR s'est vue confier l'organisation d'une conférence médicale internationale en 2007. Le Président LAPASSET souhaite que ce dossier soit mené avec la plus grande rigueur par la Commission médicale, sous le contrôle du Secrétaire Général.

VII - MARKETING -

Guy PIERA informe les membres du Bureau Fédéral de la signature des contrats suivants :

- EA SPORT : pour un montant de 200 000 euros et une durée de trois ans.
- PTIT DOP pour un montant de 365 000 Euros pour les deux années et demi à venir.

VIII – QUESTIONS DIVERSES :

1 - Commissions des agents :

Suite aux avis formulés par la Commission des Agents de la FFR concernant les demandes de licences déposées dans le cadre de l'article 19 du décret n°2002-649 du 19 avril 2002, le Bureau Fédéral décide :

- De délivrer une licence d'agent sportif à Monsieur Justin PAYGE, en qualité de représentant de la société WORLD IN MOTION LTD,
- De refuser la délivrance de la licence d'agent sportif à la société AMI Sport Entertainment.

2 - AFSVFP :

La FFR a été sollicitée par l'AFSVFP dans le cadre d'une opération ayant pour objet de mettre en place une chorale géante qui serait composée de 1000 choristes. Malgré tout l'intérêt de cette demande, le Bureau Fédéral émet un avis réservé en raison de la complexité de sa mise en oeuvre.

3 - Congrès de la FFR :

Alain DOUCET rappelle les formalités d'inscription au congrès prévoyant notamment le paiement de frais fixes d'inscription.

Il est précisé que tout représentant d'un club titulaire d'un pouvoir dûment validé par la Commission de vérification peut participer à l'Assemblée Générale de la FFR qui a lieu le samedi matin, cela sans qu'il soit nécessaire d'être inscrit à l'ensemble du congrès fédéral et d'avoir acquitté les frais d'inscription.

4 – GMF Rugby Seven de Paris :

Jean Louis BARTHES informe les membres du Bureau Fédéral qu'une opération de mise en vente de billets par correspondance a été mise en place au moyen du site Internet de la FFR.

A ce jour, 3337 billets ont été réservés pour le samedi et près de 2500 billets pour le dimanche.

L'organisation se poursuit dans les conditions définies et sans difficulté particulière. La trajectoire budgétaire est à peu près identique à celle mise en place l'année passée. L'objectif pour cette seconde édition est d'en faire un vrai succès populaire. Le fait qu'il s'agisse de l'avant dernier tournoi du calendrier international n'a pas d'incidences en termes d'organisation.

Il est rappelé que la FFR n'organisera plus d'étape du tournoi mondial de Rugby à 7 la saison prochaine.

* * *
* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président LAPASSET clos la séance à 18 heures.